

**Réunion du groupe de travail**  
**Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**  
**Vendredi 29 novembre 2024**

Les comptes rendus de réunions, diaporamas et documents associés sont accessibles à tous sur le site internet de la C.L.E. :  
<http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>

**SYNTHESE DES ECHANGES**

La Chambre d'agriculture apporte de nouveaux éclairages sur les volumes prélevés pour l'irrigation grâce à une enquête menée auprès des irrigants. Les écarts entre le volume pris en compte dans l'étude HMUC et les résultats de l'enquête posent question.

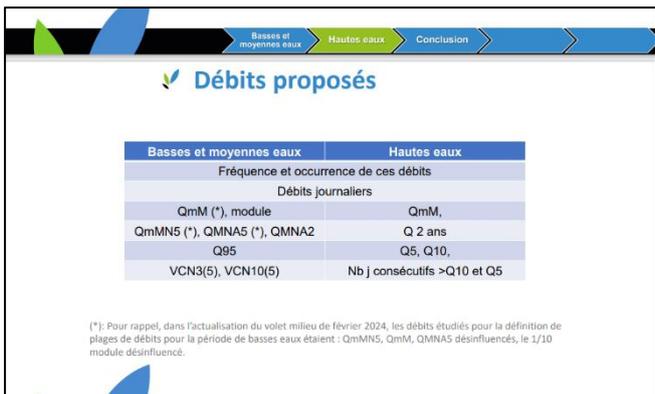
- Rives&Eaux avec les bases de données existantes des volumes déclarés : 1,7 Mm<sup>3</sup> (intégré à l'étude HMUC).
- Chambre d'agriculture, avec bases de données de l'enquête terrain : 2,3 Mm<sup>3</sup>
- Chambre d'agriculture estime un volume de 3,7 Mm<sup>3</sup> (irrigants qui n'ont pas répondu à l'enquête).

Les membres du groupe s'interrogent sur les chiffres à prendre en compte et de quelle manière poursuivre le PTGE. Les constats et questionnements sont les suivants :

- La marge d'incertitude entre les résultats de l'enquête et le volume estimé est importante. Faut-il poursuivre l'enquête ?
- Cette enquête modifie les bases de l'étude HMUC, et donc les bases de l'étude sur les débits biologiques. Faut-il à ce stade refaire l'HMUC ou attendre de réduire les marges d'incertitudes ?
- L'amélioration de la connaissance est continue dans le cadre du PTGE. Faut-il arrêter l'HMUC le temps d'en savoir plus ? ou faut-il poursuivre vers le PTGE avec l'idée de réviser l'HMUC dans quelques années ?

**Il faut reprendre contact avec les prestataires et les services de l'Etat pour examiner les conséquences.**

**Les gammes de débits étudiés pour les débits biologiques sont validés comme suit :**



**Débits proposés**

Basses et moyennes eaux	Hautes eaux
Fréquence et occurrence de ces débits	
Débits journaliers	
QmM (*), module	QmM,
QmMN5 (*), QMNA5 (*), QMNA2	Q 2 ans
Q95	Q5, Q10,
VCN3(5), VCN10(5)	Nb j consécutifs >Q10 et Q5

(\*) : Pour rappel, dans l'actualisation du volet milieu de février 2024, les débits étudiés pour la définition de plages de débits pour la période de basses eaux étaient : QmMN5, QmM, QMNA5 désinfluencés, le 1/10 module désinfluencé.

<b>NOM Prénom</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>PRESENT</b>	<b>EXCUSE</b>
AMEN Jean-François	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		X
AMESTOY Elodie	CUMA		
ANDRE Marc	DDT 49	X en visio	
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou	X	
AYRINHAC Sabine	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		
BANNIER Gaëtan	Agrial		
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire		X
BODILIS Anne-Monique	Arvalis		
BOIZON Maxime	DREAL Pays de la Loire	X en visio	
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		X
BOUE Philippe	BSP Environnement	X	
BOULEAU Mickaël	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon		
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49		
BRADANE Philippe	Pelé Agri Conseil		
BROWN Juliette	CIVAM		
BRUCHET Benoît	CUMA		
BRUNY Régine	Association Sauvegarde de l'Anjou	X	
BUSSON Pauline	DREAL Pays de la Loire		X
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP		
CHENAIS François-Jacques	DREAL Pays de la Loire		
CHENUT Romaric	Rives et eaux du sud ouest		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire		
COCHET Florian	Seenovia		
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales		
COMMERE Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative		
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		
CROSSOUARD Sébastien	Communauté de communes Châteaubriant Derval		X
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe		X

<b>NOM Prénom</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>PRESENT</b>	<b>EXCUSE</b>
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X en visio	
DELISEE Laurent	OFB Mayenne	X	
DERENNE Jean	CIVAM AD 49		
DOUSSET Laurent	DDT 49	X	
DUCRU Gaëtane	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X	
EVAIN Michel	Communauté de communes Châteaubriant Derval		X
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49	X en visio	
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau	X	
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire		
GASPARI Marie-Aimée	Préfète de la Mayenne		
GIBAULT Jean-Marie	Agrial		
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice-président de la C.L.E.		
GRANGEARD François	OFB 49	X	
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture		
GUILBOT Brigitte	CCI Mayenne		X
GUILLET Vincent	Commission Locale de l'Eau		
GUINAUDEAU Jean-Michel	UFC Que Choisir 53		
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire	X en visio	
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice-président C.L.E.	X	
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		X
KIENTZLER Anne	DRAAF		
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou		
LALOI Gaëlle	Cer France		
LAMBERT Thierry	Terrena		
LAMY Annabelle	Vitré Communauté		
LANGEVIN Michel	CCI 49		
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53		
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X	

<b>NOM Prénom</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>PRESENT</b>	<b>EXCUSE</b>
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53		
LECHAT Sylvie	Cer France		
LEDOUX Yolène	SMIDAP	X en visio	
LEGER Patrice	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	X	
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture	X	
LORTIE Elsa	Département Maine et Loire		
MARQUIÉ Magali	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire		
MAUSSION Didier	BSP Environnement	X	
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		
MERY Yoann	Coop ouest		
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X en visio	
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté	X	
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire		X
PERROIS Christian	Association BASE	X	
PLESSIS Eric	Chambre agriculture des Pays de la Loire	X	
POULIN Nicolas	Cer France		
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne		
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X	
ROBLIN Maëva	Département du Maine et Loire	X en visio	
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.		
ROUSSEZ Olivier	Ombree d'Anjou - Vice-président C.L.E.		
ROUX Alexandre	DDT 53	X en visio	
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture	X	
SEYEUX Vincent	CCI Mayenne	X en visio	
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne		
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
TISON Hervé	Dutertre		
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP	X en visio	
VIDEAU Hélène	OFB	X en visio	
YOU Bertrand	Hydroconcept – en charge de l'étude milieux	X	

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 13 septembre 2024
2. Présentation du rapport final sur les plans d'eau d'irrigation
3. Présentation d'une synthèse de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat et comparaison avec les données de l'irrigation
4. Etude complémentaire sur les besoins en eau des milieux : Proposition de plages de débits biologiques
5. Prochaines étapes
6. Questions diverses



M Louis MICHEL introduit la réunion.

**1. PRESENTATION DU RAPPORT FINAL SUR LES PLANS D'EAU D'IRRIGATION ET PRESENTATION D'UNE SYNTHESE DE L'ETUDE HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES ET CLIMAT ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DE L'IRRIGATION**

Monsieur Eric PLESSIS intervient. Cf. diaporama.

Madame Hélène VIDEAU demande d'identifier où se situent les plans d'eau d'irrigation, et de localiser les têtes de bassin versant, zones de source ou zones humide. Cela peut permettre de compléter l'analyse.

Monsieur Eric PLESSIS – On n'a pas été jusque là mais cela pourra se faire facilement par croisement des données de localisation.

Monsieur Eric PLESSIS précise les obligations de déclaration des irrigants :

- Déclaration du prélèvement à la DDT<sup>1</sup>,
- Compteur d'eau pour déclaration des volumes prélevés à l'AELB<sup>2</sup> et paiement des redevances,
- Déclaration du plan d'eau à la DDT.

Monsieur Didier MAUSSION est étonné car en tant qu'irrigant, dans le cadre des déclarations PAC il y a eu des déclarations obligatoires, en 1992. Pourquoi des agriculteurs ne sont pas actuellement déclarés ?

Monsieur Laurent LELORE – Les aides PAC étaient différentes suivant le type d'irrigation, il y a eu des campagnes de régularisation à ce moment-là. Mais depuis de nouveaux irrigants n'ont pas forcément fait le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Direction départementale des territoires – police de l'eau

<sup>2</sup> Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Madame Régine BRUNY demande des précisions sur les volumes estimés entre 2,3 Millions de m<sup>3</sup> et 3,7 Millions de m<sup>3</sup>.

Monsieur Eric PLESSIS précise :

- Enquête : 2,3 Mm<sup>3</sup>
- Par rapport à la surface des cultures et du nombre de points identifiés : 3 Mm<sup>3</sup>
- Comme 25% incertitudes : on serait à 3,7 Mm<sup>3</sup>

Monsieur Bernard LAYER explique qu'il faut poursuivre le travail sur ces 25 % d'incertitudes.

Madame Régine BRUNY – Ce sont des marges d'incertitudes importantes. Il faut réintégrer dans l'étude HMUC ces nouvelles données. On ne sait pas combien sont déclarés ou pas à la DDT, ou à l'AELB ?

Monsieur Eric PLESSIS – Sur les prélèvements connus, 70 % sont déclarés à la DDT, 60 % à l'AELB. Pour les ouvrages il n'y a pas d'information.

Madame Régine BRUNY demande quand les données seront disponibles ? il faut les intégrer à l'étude HMUC.

On ne peut pas poursuivre le PTGE<sup>3</sup> tant que l'on n'a pas ces données.

Monsieur Louis MICHEL propose de prendre les autres questions.

Monsieur Alexandre ROUX – Il manque des données sur la régularité des ouvrages et sur les prélèvements. Il faudrait ramener le taux de prélèvement avec tous les irrigants, y compris ceux non connus estimés à 25 % pour le nuancer. Aussi avoir des chiffres par type de culture. Monsieur Eric PLESSIS - Dans les inconnus, il y a des irrigants qui sont sous les seuils de déclaration ou en dehors du bassin versant.

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – Le SMIDAP pilote une étude sur la caractérisation des étangs piscicoles sur la Région des Pays de la Loire. On aura les résultats en mars 2025. Attention à la présentation des prélèvements entre les paramètres physiques d'évaporation et les usages, ou alors il faut aussi tenir compte de l'évapotranspiration des couverts végétaux.

Est-ce que ces plans d'eau sont utilisés pour d'autres usages ?

Monsieur Eric PLESSIS - Oui, réserve incendie, loisirs... on a bien cette information dans la base de données.

Monsieur Bernard LAYER – Les plans d'eau d'irrigation ont été également caractérisés de la même manière que pour tous les autres plans d'eau du bassin versant du Chéran (fait par la CLE).

Madame Gaëtane DUCRU – Est-ce que les raisons de non-visite sont explicites ?

Monsieur Eric PLESSIS - C'est assez variable, 10 % n'ont pas accepté la visite. Les autres on n'a pas d'information.

C'est souvent la méconnaissance, ou des gens trop sollicités, excès des contrôles dans tous les domaines, certains ont peut-être aussi des choses à cacher. Il faut donc bien expliquer, essayer de les sensibiliser. Suite à la transmission des informations à l'Etat, il faut un engagement pour qu'il n'y ait pas des contrôles systématiques. Aller vers la régularisation doit se faire de manière collective, avec des explications, ne pas faire du cas par cas.

Madame Gaëtane DUCRU – 60 points restent à caractériser. Est-ce que c'est réalisable en 2025 ?

Monsieur Eric PLESSIS - On peut avancer, il faut aussi des financements pour poursuivre, c'est un gros travail.

---

<sup>3</sup> Projet de territoire pour la gestion de l'eau

Monsieur Bernard LAYER – Il y a eu déjà beaucoup de temps passé sur la quantification des prélèvements pour l'abreuvement. Pour les plans d'eau, c'est une 1/2 journée par visite.

Madame Gaëtane DUCRU – Que fait-on des prélèvements irréguliers des particuliers ? arrosage de pelouse, de jardins...

Les membres du groupe estiment qu'en terme de volume, cela n'a rien à voir avec les volumes d'irrigation.

Madame Gaëtane DUCRU – Et les entreprises qui prélèvent de l'eau ?

Monsieur Bernard LAYER – Ce n'est pas le sujet aujourd'hui. On a bien les données dans le cadre de l'HMUC.

Cf. diapositive 12. (eau potable = prélèvement sur le territoire Oudon).

Monsieur Alexis ROBERT – Dans le volume du plan d'eau, quelle est la part irriguée ? est-ce qu'on cumule les autres pertes (évaporation, fuites,...) ?

Monsieur Eric PLESSIS – C'est difficile à estimer. On a une surface, et une profondeur moyenne.

Monsieur Alexandre MOSSET - 3,5 mètre de profondeur paraît beaucoup.

Monsieur Eric PLESSIS – C'est ce qui remonte des enquêtes.

Monsieur Marc ANDRÉ – Les proportions sur le bassin de l'Oudon sont surprenantes. Il y a peu de plans d'eau d'irrigation par rapport à d'autres bassins versants. Il y a beaucoup de plans d'eau de loisirs.

Comment intégrer ces données dans l'étude HMUC ? on modifie le volume prélevable, on modifie le débit désinfluencé aussi. Quand et comment on intègre cette nouvelle donnée ?

Monsieur Eric PLESSIS espère que cela va être intégré, il ne faut pas rester sur 1,7 Mm<sup>3</sup> de Rives&Eaux<sup>4</sup> et tenir compte de l'estimatif à 3 Mm<sup>3</sup>.

Monsieur Jean DEGAND – Est-ce que les zones humides ont été identifiées ? elles alimentent les plans d'eau. Est-ce que le drainage et les bassins de rétention ont été identifiés ?

Monsieur Eric PLESSIS – Les plans d'eau sont existants. Si on envisage la déconnexion de plans d'eau, on pourra étudier sa structure, présence de zone humide,... et étudier l'impact de la déconnexion. On a aussi des données concernant le drainage autour du plan d'eau car les modes d'alimentation des plans d'eau ont été observés, notamment via le drainage.

Madame Régine TIELEGUINE - On peut croiser les données de localisation des zones humides avec la localisation des plans d'eau pour voir s'il y aurait un impact du prélèvement d'irrigation sur la zone humide ou pas.

Monsieur Laurent DELISÉE – Sur les plans d'eau caractérisés, est-ce qu'il y avait des erreurs de déclaration des plans d'eau ?

Monsieur Eric PLESSIS – Le niveau d'informations dans la base des déclarations des DDT est variable. Il n'y a pas eu de vérification des déclarations. Juste déclaré « oui » ou « non ».

Madame Régine BRUNY – Il ne faut pas perdre de vue le travail fait et pour quel usage. Il y a une différence entre le volume estimé (3,7) et le volume révélé par l'enquête (2,3). L'étude HMUC permet de temporiser le passage en ZRE<sup>5</sup>. Si les prélèvements sont plus conséquents que ce qui ressort de l'étude Rives&Eaux (1,7), il faudra se poser la question du passage en ZRE. La trajectoire de sobriété fixée par l'Etat impose des économies d'eau sur les volumes consommés, il faut les réduire de 10 % pour soulager les milieux.

---

<sup>4</sup> Ex CACG – chiffres issues d'une moyenne sur 10 ans, données de la BNPE

<sup>5</sup> Zone de répartition des eaux

Monsieur Eric PLESSIS – On n’a pas de prélèvement « conséquents » pour l’irrigation, sur l’Oudon l’irrigation représente 10 à 20 % des usages.

Monsieur Alexandre MOSSET - Pour éclairer les besoins en irrigation, il faut regarder l’évolution des espèces cultivées sur le secteur. On ne va pas irriguer de la même manière le blé et le maïs. Il faut regarder l’évolution des assolements.

Monsieur Eric PLESSIS – Oui cela est à ajouter aux actions : choix des espèces en fonction des périodes d’irrigation. Les exploitants cherchent à irriguer moins car c’est aussi du temps et de l’argent.

Monsieur Christian PERROIS – Quelles actions sont possibles pour récupérer de l’eau ? aménagement des bâtiments ?

Monsieur Bernard LAYER – Oui ce sont des pistes. Récupérer de l’eau pour le nettoyage des bâtiments,...

Monsieur Christian PERROIS demande la proportion de l’alimentation des plans d’eau à partir de forages ?

Monsieur Eric PLESSIS - Entre 5 à 10 %. 25 % de plans d’eau sont réalimentés. L’utilisation du forage pour irriguer en direct est compliqué car les débits sont insuffisants.

Madame Régine TIELEGUINE – Suite à cette présentation, il y a 2 possibilités :

- Prendre en compte les nouvelles données de l’irrigation présentées ce jour avec les incertitudes ?
- Prendre en compte les nouvelles données de l’irrigation lorsqu’elles seront exhaustives ?

Monsieur Alexandre ROUX – On a déjà repoussé l’étude HMUC, les résultats de l’enquête ne sont pas définitifs, mais assez cohérents, il faut les prendre dans l’état où ils sont maintenant en précisant qu’il y a des marges d’incertitudes. Ce sont des connaissances supplémentaires importantes. Il faudra partager pour valider une position. C’est le choix de la CLE de s’engager en connaissance de cause. Quels sont les délais pour avoir une connaissance finie ? Plus on creuse, plus on veut d’information.

Monsieur Maxime BOIZON – On a déjà obtenu un délai supplémentaire. Ne pas repousser l’avancement de l’étude, il faut prendre en compte ce que l’on a comme données.

Madame Régine BRUNY souhaite le contraire, il faut poursuivre l’étude pour être plus précis. Entre 2,3 et 3,7 l’écart est trop important, quand on va arriver au programme d’actions, on va être mis en difficulté. Elle ne partage pas la position de l’Etat. Elle salue le travail de la Chambre régionale d’agriculture. Mais on n’est pas à quelques mois près, il faut progresser dans la connaissance.

Monsieur Laurent LELORE – Le travail conduit semble cohérent avec ce qui a été produit par le prestataire. Si on a besoin d’avancer, on part sur la base des estimations. On part sur une fourchette qui paraît cohérente. On n’aura jamais toutes les informations.

Monsieur Alexis ROBERT – Ce qui compte c’est le volume et sa répartition dans l’année. Il faut voir comment Rives&Eaux peut réintégrer ces données. Faire mieux va demander du temps. A un moment donné, il faudra actualiser le PTGE, on pourra intégrer les nouvelles données.

Monsieur Eric PLESSIS – Il faudra du temps si on veut avoir toutes les données.

Madame Régine BRUNY indique qu’elle ne validera pas le PTGE sur la base d’un tel écart.

Monsieur Marc ANDRÉ est partagé. Oui le mieux est de les intégrer dans l’étude, en même temps se pose la question des délais qui seront accordés. Cela se décide au niveau du Préfet

de Région. Il faut reprendre les calculs des volumes désinfluencés. Savoir combien de temps cela prendra. Et savoir si cela vaut le coup de le faire.

Monsieur Bertrand YOU, en charge de l'étude sur les débits biologiques, précise qu'il a besoin des débits désinfluencés pour travailler sur la modélisation des habitats. Si Rives&Eaux modifie ces débits, il faudra attendre pour avoir le rendu de l'étude sur les besoins en eau des milieux aquatiques.

**Madame Régine TIELEGUINE propose d'interroger Rives&Eaux, d'échanger avec les services de l'Etat et de revenir vers le groupe de travail.**

## **2. ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LES BESOINS EN EAU DES MILIEUX : PROPOSITION DE PLAGES DE DEBITS BIOLOGIQUES**

Monsieur Bertrand YOU intervient. 2 périodes sont étudiées. Il présente les débits étudiés en période de basses et de moyennes eaux (1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) ainsi que les débits étudiés en période de hautes eaux (1<sup>er</sup> novembre au 31 mars).

Cf. diaporama.

Madame Régine TIELEGUINE - Comment on s'y retrouve ? c'est très technique.

Monsieur Bertrand YOU - On va présenter mois par mois et pour quelles espèces si les besoins sont satisfaits ou non. Cela permet de voir des gammes de débits, soit on est loin des débits nécessaires à l'espèce, soit les débits respectent les besoins de l'espèce.

Il faut acter les types de débits que l'on étudie.

Madame Hélène VIDEAU – Il y a eu des échanges en amont sur cette proposition, ces débits correspondent à ce qui est attendu pour estimer les besoins en eau des milieux. Ces métriques donnent des indications par rapport à des scénarios de prélèvements.

Monsieur Bernard LAYER indique que le débit biologique est le débit minimum qui permet aux espèces de poissons de vivre dans le milieu. On va donc faire la différence entre le débit réel et le débit biologique. Cette différence va être représentée en volumes qui vont servir à établir les volumes prélevables par usages.

Monsieur Bertrand YOU – Les phases de terrain sont terminées, il reste un secteur à visiter en hautes eaux, il faut attendre la fin des écourues pour observer la mise en eau de certaines annexes.

Madame Régine BRUNY – Pourquoi on étudie la période hivernale ? elle comprend qu'en période de recharge se forge la rivière. Sur le choix des débits étudiés, elle s'en remet à l'avis de l'OFB.

Madame Régine TIELEGUINE - Importance de la période hivernale car il peut y avoir des remplissages de plans d'eau. Cela permet de tenir compte de périodes de sécheresse en hiver.

Monsieur Eric PLESSIS – En hiver le remplissage de plans d'eau se fait par rapport au module. On pourra aussi tenir compte de ces nouvelles données.

Monsieur François GRANGEARD – Sur les prélèvements en irrigation, on a des moyennes, est-ce qu'on connaît les besoins en année sèche ? par exemple pour 2022.

Monsieur Eric PLESSIS – Les prélèvements déclarés se font sur la période d'étiages. On peut savoir l'importance par ratio de prélèvement dans le milieu. On peut estimer la surconsommation sur une année très sèche.

Madame Gaëtane DUCRU – Est-ce qu'il est envisagé des actions pour limiter l'évaporation des plans d'eau ? Comme la présence d'arbres ?

Monsieur Eric PLESSIS – Ce peut être l’effacement du plan d’eau ou la déconnexion du plan d’eau du cours d’eau.

Madame Régine TIELEGUINE - Les actions seront déterminées par le groupe de travail, c’est l’objet du travail prévu en 2025 sur le P.T.G.E.

Madame Gaëtane DUCRU – Il serait intéressant de voir les actions possibles à terme.

Madame Hélène VIDEAU – Les espèces marines dépendent de l’apport d’eau douce. C’est aussi à prendre en compte dans les études, il ne faut pas déplacer les problèmes.

Monsieur Gérard JALLU reprend le cours de la réunion en l’absence de Monsieur Louis MICHEL. Il faut conclure sur les débits proposés.

**La proposition de Monsieur Bertrand YOU est validée.**

**Suite du travail :**

- **Actualiser les données pour la modélisation hydrologique (voir notamment impact des nouvelles données de l’irrigation),**
- **Terminer le terrain sur les débits biologiques,**
- **Echanger avec les services de l’Etat pour la suite.**

Monsieur Gérard JALLU clôt la réunion à 12h20.

**Suite à la réunion, la Chambre d’agriculture a précisé les chiffres présentés dans la diapositive n°10 comme suit :**

## ▲ Bilan de l’inventaire des prélèvements d’irrigation

---

### Estimation des volumes consommés par l’irrigation sur l’ensemble du bassin (en cours de consolidation)

- Volume total déclaré sur 103 points de prélèvement avec valeurs (57% des points identifiés) : **2,3 M m3** soit une moyenne de 23 000 m3 / point environ
- Sur la base des surface moyennes / culture / PP, des doses (Volume/surface) et du nombre de point\* identifiés par cultures : volume total estimé > à **3,5 M m3**
- Sur la base des surface irriguées RGA de l’étude HMUC ( 2167 ha) \* dose générale estimée (1260 m3/ha) : **2,7 Mm3**.

*Etude HMUC : 1,46 Mm3 au total sur base déclarations agence*

Culture	Cultures considérées (APE)	Surface moyenne (ha)	Dose (m3/ha)	Nombre de points de PRL (base APE)	Volume total estimé (m3)
Arboriculture	Cultures de fruits	18	2000	50	1800000
Maraichage	Cultures de légumes, melons, racines et tubercules	3	1200	31	111600
Elevage et grandes cultures	Elevage, culture et élevage associés, culture de céréales	16	900	124	1785600
<b>Total</b>				<b>205</b>	<b>3697200</b>

On peut donc raisonnablement estimer à ce stade de l’étude, un volume potentiel de prélèvement d’irrigation total compris entre 2,7 et 3,7 Mm3 correspondant à une valeur moyenne de **3,2 Mm3, avec une incertitude de 25% environ** liée au nombre de points restant à d’identifier (60/240).

CHAMBRE D'AGRICULTURE HÉRAULT

\* Points avec codes APE, actifs et n’alimentant pas un autre ouvrage.